

## Impôt de Solidarité sur la Fortune

### En 2013, la Fondation de France vous donne tous les choix

La loi TEPA de 2010 permet à ceux qui le souhaitent de choisir entre payer leur ISF à l'administration fiscale ou en donner tout ou partie à une fondation reconnue d'utilité publique.

En 2012, près de 5 000 personnes ont ainsi versé sous forme de dons, 7,5 millions d'euros à la Fondation de France et aux fondations qu'elle abrite. Grâce à leur générosité, des projets de toute nature ont pu voir le jour. Prioritairement pour soutenir la recherche médicale, mais aussi pour aider des associations de quartier agissant au plus près des besoins des populations en difficulté.

Rappelons que les dons ISF bénéficient d'une réduction fiscale de 75%.

### Les dons ISF à la Fondation de France : un dispositif aux multiples choix

#### Le choix de la cause

A la Fondation de France, toutes les causes sont permises. Par son statut particulier, et à la différence d'autres fondations, elle peut recevoir des dons pour tout sujet d'intérêt général, qu'il s'agisse d'aide aux plus vulnérables (solidarité, santé), de soutien au développement de la connaissance (recherche, culture, éducation), ou d'actions en faveur de l'environnement.

Les donateurs peuvent choisir la cause qui leur tient le plus à cœur ou décider de laisser à la Fondation de France le choix d'une cause qu'elle juge prioritaire.

Face à l'ampleur des problèmes sociaux liés à la crise économique et alors que la société se clive de plus en plus, la Fondation de France se donne pour ambition de répondre au plus près des besoins des personnes.



#### Preuves à l'appui : des initiatives locales financées en 2012

**Education** : accompagnement à la scolarité pour des enfants et leurs familles, à La Seyne sur Mer (15 000 €)

**Solidarité** : ateliers de théâtre autour de l'œuvre d'Albert Camus avec des personnes âgées d'une maison de retraite, à Marseille (10 000 €)

**Recherche médicale** : cinq programmes de recherche fondamentale et clinique sur le cancer, à Nice (351 300 €)

#### Le choix du don ISF

Les personnes redevables de l'ISF ont le choix de verser tout ou partie de leur impôt à la Fondation de France qui s'engage à faciliter leurs démarches grâce à deux outils mis à leur disposition :

- Un site internet créé spécialement [isf.fondationdefrance.org](http://isf.fondationdefrance.org), où chacun peut trouver toutes les informations utiles concernant la fiscalité, le mode de sélection et d'expertise des projets, leur suivi, ...

- Une calculatrice spéciale « **Optimisez votre réduction fiscale ISF !** » dans laquelle il suffit d'entrer le montant de son ISF pour connaître instantanément le montant du don à effectuer pour obtenir une déduction maximale de son impôt.

### Le choix du projet

A la Fondation de France, on peut aussi décider grâce au don ISF de contribuer à la réalisation d'un projet d'envergure. En 2013, 4 projets de natures différentes sont proposés aux donateurs via le site [isf.fondationdefrance.org](http://isf.fondationdefrance.org), pour lesquels ils peuvent apporter tout ou partie du financement :

Ces projets concernent la recherche médicale, l'enfance, l'environnement et le patrimoine, avec un objectif de financement allant de 56 000 € à 150 000 €. Ils ont été détectés, audités et suivis par les experts de la Fondation de France qui s'engagent sur leur qualité et leur impact. Le donateur a la garantie de l'affectation de son don au projet qu'il aura sélectionné ; il sera informé de l'avancée de celui-ci par la Fondation de France.

### L'ISF en Provence Alpes Côte d'Azur, en quelques chiffres :

(source : Journal du Net, chiffres 2010)

**35 421** redevables à l'ISF

dont 6 635 à Marseille, 3 162 à Aix en Provence, 5 341 à Nice, 1 432 à Toulon

Montant total de l'ISF : **163,1 millions** d'euros

Patrimoine moyen : **1,6 million** d'euros

Rang : **2<sup>e</sup>** sur 26 régions en nombre d'assujettis à l'ISF

#### Contact presse :

Béatrice Héning / Des Idées au Sud

T. 06 64 90 57 50 – [b.henin@desideesausud.com](mailto:b.henin@desideesausud.com)